AVIS

AUX LANGUEDOCIENS,

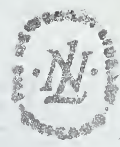
ET

LETTRE AU ROI,

Par les Evêques & les Barons de
LANGUEDOC.



1789.





AVIS
AUX LANGUEDOCIENS,
ET
LETTRE AU ROI,

Par les évêques & les barons de LANGUEDOC.

QUelques citoyens des trois ordres du Languedoc, frappés des vertus héroïques, & des vives lumieres qui éclatent dans la der-

niere lettre écrite auroipar les évêques & les barons de cette province, ſe ſont empreſſés, en publant un tel écrit, de montrer à l'Europe leur admiration, & même leurs remords.

On ne ſait en effet ce qu'on doit admirer davantage dans cette rare production, ou la modeſtie du chrétien, ou le déſintéreſſement du citoyen, ou l'économie de l'adminiſtrateur, ou la ſageſſe & les vues du politique.

Les hommes pieux s'attacheront ſans doute par préférence à cette modeſtie ſi évangélique, ſi vraie, ſi digne de la primitive égliſe, &

qui fait dire à nos évêques qu'ils n'ont pas cessé de *s'oublier eux-mêmes* pour leur cheres ouailles.

Ils liront encore avec transport, & ne manqueront pas de faire lire à tant d'incrédules, que ces évêques pardonnant aux injures ont fait le *sacrifice de leur juste sensibilité* ; sacrifice héroïque, & qui fut sans doute le premier holocauste qu'ils offrirent à un Dieu de clémence, en célébrant (comme ils le font) le saint sacrifice de la messe.

Quelles leçons les bons citoyens ne trouveront-ils pas dans cet écrit, dont les moindres paroles

valent l'or & les diamans, & dont l'unique défaut n'eſt que ſa briéveté même ?

Là des évêques dont la vertu s'éleve juſques aux cieux comme un doux parfum ; là des barons dont la nobleſſe étend ſes racines juſqu'aux enfers ; là des hommes ſi élevés au-deſſus des autres hommes, regardant leurs richeſſes ; les uns comme un dépôt qui n'appartient qu'aux malheureux ; les autres comme un fumier tout au plus propre à faire fleurir leur arbre généalogique, ont donné à leurs concitoyens un exemple à jamais mémorable.

Languedociens ne l'oubliez jamais : ils ont donné l'exemple de renoncer après tous les autres, à ces exemptions pécuniaires qui faisoient le scandale d'une religion fondée sur la pauvreté, & l'opprobre d'une noblesse fondée sur le désintéressement.

Que dis-je ? pour assurer toujours plus ce sacrifice éclatant, ils l'ont fait dépendre du vœu général & très-incertain de la noblesse & du clergé aux états du royaume.

Mais, c'est dans les plus simples détails que les ames élevées se font mieux reconnoître : qui croiroit que des évêques s'arrachant à leur

ſanctuaire, & des barons à leur grandeur, ont daigné s'abaiſſer juſqu'à nous rendre compte de notre propre fortune ? quelle inſigne condeſcendance ! De tels hommes nous rendre compte, à nous profanes, à nous vulgaires ! eux qui bien mieux que l'ancien *Scipion* auroient pu nous répondre, ſi nous avions eu l'inſolence de demander un compte (ce qu'à Dieu ne plaiſe) : *Languedociens, venez dans nos temples remercier le Dieu qui nous fit ſes pontifes & vos maîtres.*

Languedociens, liſez-le ce compte, liſez-le, non pas avec la raiſon vétilleuſe & toujours fauſ-

ſement incrédule d'un arithméticien ou d'un financier qui vérifie des réſultats & diſcute les preuves ; mais liſez-le avec la ſoumiſſion de la foi, qui doit croire vos évêques dans leurs calculs, comme ſi tous étoient St. Mathieu lui-même, l'apôtre du calcul.

Si cependant, Languedociens, vous oſez vous permettre de pénétrer avec l'œil de l'examen dans ce ſanctuaire de la conſcience de vos évêques, & de jetter au moins ſur ce compte quelques regards furtifs, arrêtez-les d'abord, je vous en conjure, ſur cet article de cinquante-trois mille liv. pour

les frais de la députation du Languedoc, & vous ne vous lasserez point d'admirer cette incroyable économie; jettez les yeux ensuite sur cet autre article de cinq cens livres pour les hôpitaux, & vous concevrez à peine cette immense charité; & ces ponts, ces chemins, ces monumens &c. &c. &c! à la vue de tant de dépenses glorieuses, toutes utiles, & sur-tout si légeres, ne vous sentirez-vous pas accablés du poids.... de votre reconnoissance?

Que notre religion est douce, languedociens, & que ses ministres sont divins! comment pourrez-vous jamais reconnoître assez ce soin

paternel de vos évêques, cet amour de la paix, cette tendre ſollicitude, pour votre repos, qui dans ſa vive ardeur, s'échappe juſqu'à tancer ſévérement le roi & ſon miniſtre de vous avoir permis des aſſemblées dont vous pouviez ſi malheureuſement abuſer contre vous mêmes ?

Miniſtre imprudent! imprudents vous-mêmes ! qu'avez-vous fait dans vos aſſemblées ? vous avez jetté des pierres contre vos maiſons parce qu'elles étoient ruineuſes ; vous avez voulu mordre le ſein de vos nourrices, ſous le prétexte que vous n'étiez plus des

enfans : vous aviez vingt-trois chênes nobles, antiques, ſuperbes, qui faiſoient l'honneur de vos contrées, & dans votre fureur vous avez tenté de les arracher, parce que leurs fruits, diſiez-vous, ne vous ſervoient à rien ; & que leurs racines dévoroient inutilement votre terrein, ſans ſonger que depuis des ſiecles, ils daignoient vous prêter leur ombre quand ils étoient regardés du ſoleil.

O languedociens ! languedociens ! ſoyez juſtes une fois : & convenez qu'on ne peut ſans péril vous permettre de vous trouver ſeulement quatre enſemble ; vos

évêques vous connoiſſent mille fois mieux que vous ne vous connoiſſez vous-mêmes.

Vous vous écriez que vous êtes unis : quelle abominable union ; c'eſt l'union des conjurés !

On nous calomnie , dites-vous ; *& le Languedoc n'eſt qu'un peuple de freres , & d'enfans d'une même famille :* quels freres bon Dieu ! & quels enfans de famille tous ligués contre leurs tuteurs !

N'avez-vous pas réclamé avec une indigne violence , l'adminiſtration de votre propre fortune ? N'avez - vous pas prétendu vous gouverner vous-mêmes ? vieux en-

ſans ! qu'oſez-vous demander ? la peine la plus ſûre de votre imprudence ſeroit de vous abandonner à vous-mêmes : de bonne foi, ſavez-vous ſeulement ce que c'eſt que le *gouvernement & la politique* ? Sauriez-vous ſur un théâtre public repréſenter avec grandeur, & dépenſer avec profuſion après avoir intrigué avec fineſſe dans les couliſſes ?

Sauriez-vous d'une main créatrice ſemer les ſuperbes monumens ſur la face d'une province étonnée de ſa propre ſplendeur ? Sauriez-vous jetter des ponts ſur des ruiſſeaux, affermir vos rou-

tes en les pavant avec des pieces d'or ? Sauriez-vous ſoudoyer des armées d'artiſtes pour vos plaiſirs ; & d'ingénieurs pour vos beſoins? ſauriez - vous...... Queſauriez-vous en un mot ?

Vous laboureriez, vous fabriqueriez, vous vous occuperiez des plus groſſiers travaux, & de la plus vile économie ; vous tomberiez dans l'abjection & le mépris : quelle deſtinée !

O languedociens, ſans vos évêques l'Europe ne ſauroit pas même votre nom.

Voyez ſur - tout, citoyens du Languedoc ; je ne puis trop vous

y exhorter. Voyez dans cette lettre inimitable, comment vos maîtres habiles ſoutiennent l'heureuſe pratique de leur gouvernement par la théorie la plus profonde. Inſtruiſez-vous du moins avant de vous révolter, & pour ſavoir ce que vous faites, ſachez ce que vous devez faire.

Vous avez penſé, & vous avez même oſé dire, que le conſentement libre & éclairé des hommes, étoit le premier fondement du droit de les gouverner : inſenſés ! apprenez que votre conſentement n'eſt pas plus néceſſaire que celui des enfans à qui l'on attache des

liſieres

lisieres aux épaules, ou bien un beguin sur la tête.

Vous osiez chercher vos raisons dans la raison même : apprenez qu'on ne trouve de véritables raisons que dans des archives ; & que du fond d'un coffre antique, du sein des plus vieux parchemins, sort la voix même des oracles : sachez qu'un coffre de fer est plus solide mille fois que le débile cerveau d'un *Loke*, d'un *Montesquieu*, d'un *Licurgue*, ou de *Jean Jacques.*

Apprenez & retenez le bien, que le droit le plus incontestable, est celui qu'on a payé comptant ; & qu'il vaut mieux, en saine poli-

tique, produire une bonne quittance que le meilleur argument.

Infatués de je ne sais quelles héréſies *anglicanes*, vous avez prétendu que vos états ne devoient être composés que de vos *repréſentans*, & vous avez pouſſés l'abus du raiſonnement juſques à comparer des *repréſentans* à d'ignobles *procureurs fondés*.

Pour peu que vous euſſiez voulu conſulter le génie de votre nation & de votre langue, vous auriez appris que ce mot *repréſentation* n'a jamais ſignifié parmi nous qu'une ſimple *comédie*, que tel eſt, tel fut toujours ſon ſens le plus général & le plus

légitime ; & qu'un *repréſentant* ne doit pas plus reſſembler à ſes *repréſentés* qu'un comédien à ſes perſonnages, ou qu'un maſque à un viſage.

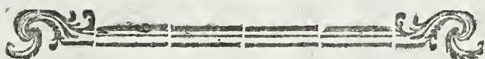
Liſez, vous dis-je, liſez la lettre au roi, & ces vérités vous ſaiſiront l'eſprit & le cœur.

Vous y apprendrez entr'autres que lorſqu'on veut corriger des abus, le premier devoir, la premiere juſtice, eſt de conſulter avant tout les hommes même qui abuſent.

Car dans toute ſociété civile, les abus étant de tous les genres

de propriété, le plus inviolable & le plus reſpecté, on ne doit les toucher que comme les vaſes ſacrés; au travers d'un voile reſpectueux, & livrés de la main même des prêtres.

Mais c'eſt aſſez : languedociens; je me tais. Ecoutez vos maîtres.



LETTRE

Des prélats, & barons des états de Languedoc au Roi.

SIRE;

Appellés par vos ordres aux états de Languedoc, nous avons écarté toutes les confidérations qui pouvoient nous être perfonnelles, pour nous occuper uniquement du fervice de V. M. & des intérêts

de l'adminiſtration confiée à nos ſoins.

Nous nous ſommes oubliés nous mêmes, & nous avons fait le ſacrifice de notre juſte ſenſibilité aux motifs les plus puiſſans, qui ne nous permettent pas de compromettre l'intérêt de l'état & de ſuſpendre l'ordre d'une adminiſtration, dont toutes les parties ſe correſpondent. Nous avons rempli ce devoir avec tout le zele & la fidélité que V. M. peut attendre de nous. Nous avons même prévenu ſes déſirs, en renonçant à des exemptions pécuniaires, qui préſentoient une inégalité dans la diſ-

tribution des charges publiques. Nous avons prononcé notre vœu perſonnel, pour ſoumettre nos propriétés à toutes les impoſitions royales & locales, qui affectent celles de nos concitoyens; & nous avons demandé que ce vœu fût porté aux chambres des deux premiers ordres dans l'aſſemblée des états-généraux pour y être ſanctionné par l'adhéſion de tout le clergé & de toute la nobleſſe de France. Nous avons cru devoir manifeſter la pureté de nos vœux, l'intégrité de notre adminiſtration, & les ſuccès attachés à nos ſoins, en expoſant aux regards de toute la province le tableau général des

impofitions & dépenfes du Languedoc. Après avoir ainfi fatisfait à tout ce que le devoir, l'honneur & l'intérêt public pouvoient exiger, nous croyons avoir le droit de dépofer dans le fein paternel de V. M. les réclamations que nous dicte notre honneur attaqué par les imputations les plus injuftes. Nous nous fommes demandé ce que font devenues ces ordonnances fi fages & fi refpectées jufqu'à nos jours, qui profcrivent fi impérieufement toutes les affemblées que l'autorité du fouverain n'a point convoquées. Comment concilier ces ordonnances avec une tolérance qui a dû être & qui a été

interprêtée comme une approbation ? Quelles en ont été les triſtes ſuites ? Ah ! Sire, elles ſe ſont déjà manifeſtées dans pluſieurs provinces éloignées ; mais nous ne voulons pas affliger le cœur ſenſible de V. M. en fixant ſes regards ſur un ſpectacle ſi cruel ! Il eſt ſatisfaiſant pour nous de n'avoir à l'entretenir que de l'union, de l'ordre, de la paix qui ont regné dans toutes nos ſéances. Il eſt honorable pour notre adminiſtration, dans des circonſtances ſi difficiles ; & nous oſons le dire, il eſt honorable pour les deux premiers ordres d'avoir au moins préſervé le Languedoc, par leur

ſageſſe & leur modération, des funeſtes effets de la fermentation qu'on avoit tenté d'exciter dans tous les eſprits. C'eſt le caractere d'inquiétude & d'imprudence, qui a dicté toutes les réclamations qu'on a préſenté à V. M. contre les juſtes droits que nos prédéceſſeurs & nos ancêtres nous ont tranſmis. Nous nous propoſons, Sire, de développer, dans un mémoire particulier, les principes & la nature de ces droits, qui ſont fondés ſur la conſtitution même de cette grande province.

Cette conſtitution eſt l'image fidele de l'ancienne conſtitution

françoiſe ; elle eſt tirée de tous les principes du droit public ; elle ne peut être attaquée & détruite qu'en enſeignant la loi ſacrée de la propriété.

Nous devons à nos ſucceſſeurs, nous devons à nos deſcendans de leur tranſmettre le dépôt des prérogatives attachées à nos titres, telles que nous les avons reçues; & nous réclamerons avec fermeté dans tous les tems & dans tous les lieux contre toutes les atteintes, qu'on voudroit y porter.

Non, Sire, ce ne ſont pas les principes d'un jour & d'un mo-

ment, ce n'eſt pas une fermentation paſſagere adroitement exercée, ou imprudemment tolerée, qui peuvent anéantir des titres & des formes qui exiſtent depuis une longue ſuite de ſiecle.

V. M. à rendu à la nation les droits qu'elle avoit perdus, elle ne dépouillera pas les prélats, & les hauts barons du Languedoc des droits qu'ils ont toujours conſervés, qu'ils ont conſtamment exercés, avec l'approbation & l'aveu de leurs anciens ſouverains & de tous les rois vos prédéceſſeurs & de V. M. elle-même.

Ce n'eſt pas dans le moment où

la nation françoiſe recouvre des droits trop long-tems méconnus, qu'on peut demander à V. M. de détruire des droits toujours reſpectés.

Une conſtitution peut admettre des changemens utiles & raiſonnables ; mais les changemens doivent s'opérer avec le concours de ceux qui la compoſent.

Si les états du Languedoc préſentent des imperfections, dont nulle conſtitution ne peut ſe croire exempte, que V. M. daigne interroger nos ſentimens & provoquer notre zele ; & elle retrouvera dans nos cœurs & dans nos eſprits, les

dispositions les plus propres à concilier les vœux de nos concitoyens, & l'intérêt d'une grande province avec les principes d'une constitution & les droits de la propriété.

Nous sommes, &c.

FIN.